

publique et privée où brille le sentiment de l'équité et le don de la pénétration, qualités bien incompréhensibles dans un prince proclamé méchant et stupide. Telle est cette histoire d'une mère dénaturée qui refusant de reconnaître son fils, séparé d'elle depuis assez longtemps, fut condamnée à l'épouser sur l'heure par Claude indigné (1). Remplie d'horreur à la pensée de l'inceste que lui infligeait la décision impériale, cette femme, dit le vieux Paradin, « confessa que c'estoit son propre fils et « le reconnut pour tel (2) ». C'était où l'attendait le nouveau Salomon.

En somme, malgré tout ce que Suétone entasse, la biographie de Claude montre à quelle énorme distance les bonnes volontés de cet empereur, dégagées de l'exploitation de son entourage, le mettent du fou furieux qui le précède et du monstre insensé qui le suit.

Tacite, lui, se tient dans une assez juste mesure, et les parties de son immortelle histoire qui concernent Claude mériteraient toute confiance, si la réputation de ce prince, sacrifiée à d'exécrables ambitions, n'agissait parfois sur l'éminent historien sans qu'il sans doute. Chez lui, le bien et le mal chargent la balance d'un poids égal. Parmi les faits à l'honneur de Claude, je ne puis, tant l'autorité de Tacite est imposante, omettre celui-ci où se manifestait la capacité du prince, la mansuétude et la modestie de l'homme. Je l'emprunte à la version de M. Nisard :

« Claude admit au nombre des patriciens les Sénateurs
« des familles les plus anciennes dans le Sénat ou les plus
« illustrées. A peine restait-il quelques-unes de celles que

(1) *Feminam non agnoscentem filium suum, dubia utrinque argumentorum fide, ad confessionem compulit, indicto matrimonio juvenis* (Suet. in *Claud.*, xv).

(2) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, liv. 1, ch. 22.